

COMMUNIQUE thématique

Le CIDFF vous informe

Quels sont vos droits suite au décès de votre conjoint ?

Pour un couple qui était marié et non divorcé, suite au décès d'un des conjoints, il existe des droits pour le conjoint dit survivant. En voici un bref aperçu, non exhaustif. Il a d'abord un droit de jouissance (utilisation) gratuite sur le logement et le mobilier du logement pendant les 12 mois après le décès (la résidence principale du conjoint à l'époque où il est devenu veuf-ve). Si certaines conditions sont remplies, le conjoint survivant peut bénéficier d'un droit de priorité pour devenir propriétaire de ce logement (c'est l'attribution préférentielle). Il peut avoir des droits sur l'héritage de son conjoint ou sa conjointe décédée. Ces droits dépendront notamment du nombre de descendant (d'enfants ou petits enfants), du fait que ces descendants soient ou non tous issus du couple, des dispositions prises par le conjoint décédé (testament, donation au dernier vivants par exemple).

Il est très important de prendre contact et de prévoir les formalités de son vivant, avec un professionnel du droit (notaire) qui pourra vous apporter toutes les informations utiles en fonction des différentes possibilités existantes.

Pour connaître vos droits, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire tient des permanences d'information juridique gratuites ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges. Vous y bénéficierez d'informations sur le droit du travail et le droit de la famille et en particulier, les contrats de travail, les discriminations au travail, les congés maternité et paternité, le congé parental, les séparations, l'autorité parentale, les discriminations.

Le CIDFF accompagne également les femmes dans leur recherche d'emploi, leur reprise d'activité après un congé parental ou leur projet de création d'activités.

A Saint-Chamond, prochaines permanences juridiques au Centre Social Lavieu, 1 Place Baudelaire, les **mardis 13 septembre et 27 septembre 2016, de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

Contact : 04 77 01 33 55 (lundi au vendredi, 9h-12h et 13h30-17h, sauf mardis après-midi).
